



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

Dossier suivi par : Marianne Boentges 247-55760, marianne.boentges@ms.etat.lu

Strassen, le 04 juin 2024

Concerne : **demande d'avis**
Modification ponctuelle du PAP « quartier existant » -
Site dans la « rue de l'Eglise » à Bergem (Dossier 03)

Réf. : insa-PA-2024-0027

(à rappeler dans toute correspondance svp)

Retourné au bureau Zeyen et Baumann avec l'information que le présent dossier ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire.



Dr Anne Vergison
Médecin chef de division

DÉP. URBANISME ET DÉV.DURABLE

AMÉNAGEMENT COMMUNAL

Anja Frisch (Tel. : 550574-493)

Prise de position du collège échevinal par rapport à l'avis du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale concernant le projet de modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE concernant les fonds situés à Bergem, au lieu-dit « rue de l'église, rue de Schiffflange »

Date de l'avis du ministère de la Santé : 4 juin 2024

« Le présent dossier ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire »

Le collège échevinal prend connaissance de l'avis.

Frisch Anja
Chef de département